



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
COMMANDE
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 8 juin 2022 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
MARCHES
PUBLICS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Création d'un
groupement de
commandes pour la
passation d'un
marché pour la
conception, la
fourniture, la
livraison de titres
restaurant

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Préscillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Jacques PENNAVAIRE, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Sylvain VALADE, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
02 juin 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Pascal ASSEMAT par Sylvain VALADE, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procuration(s) : Patrick MAUGARD à Philippe GREFFIER, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Hélène GIRAL à Denis BOUILLEUX, Pierre MONOD à Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Monique VIDAL à Guy BONDOUY.

PAR PUBLICATION
LE

Excusé(s) : Nathalie NACCACHE, Nadine ROSTOLL, Robert BATIGNE, Alain BOUSQUET, Alain CARBON, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Benoît MERLIN, Hubert NAUDINAT, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Gilles TERRISSON.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Préscillia GRANIER.

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220608-2022_093-DE



2022-093

Compte-tenu de leurs besoins similaires en matière de conception, de fourniture, de livraison de titres restaurant et dans le but de rationaliser les démarches administratives liées aux procédures de passation de marché, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Castelnaudary Lauragais Audois s'associent, selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, afin d'organiser une consultation dans le cadre d'un groupement de commandes.

Monsieur le Président propose donc de créer un groupement de commandes permanent, ayant pour objet la conception, la fourniture, la livraison de titres restaurant.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et notamment qui désigne, en son article 5, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois comme coordonnateur dudit groupement avec les missions suivantes :

- assister les membres dans la définition des besoins ;
- définir et mettre en œuvre l'organisation technique et administrative des procédures ;
- assurer l'ensemble des opérations de sélection ;
- signer, notifier l'accord-cadre.

Conformément à la convention constitutive dudit groupement de commandes, l'organe de décision devant intervenir, si nécessaire, dans le choix/l'avis du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres ou commission des marchés à procédures adaptée du coordonnateur du groupement de commandes dans sa composition en vigueur au moment des convocations.

Monsieur le Président, après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commandes, sollicite le conseil communautaire afin d'approuver le principe de recourir à un groupement de commandes pour la conception, la fourniture, la livraison de titres restaurant avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Castelnaudary Lauragais Audois et l'autorisation de signer la convention constitutive dudit groupement de commandes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTE le principe de constitution d'un groupement de commandes pour la conception, la fourniture, la livraison de titres restaurant.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 08 juin 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER